

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2022**

Délibération n°2022.11.141.B

Nettoyage des espaces verts communautaires - 3 lots- Marchés réservés lot 1 et lot 3 : appel d'offres ouvert

LE DIX NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT DEUX à 17 h 00, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 04 novembre 2022

Secrétaire de Séance: Isabelle MOUFFLET

Membres en exercice: **28**

Nombre de présents: **19**

Nombre de pouvoirs: **4**

Nombre d'excusés: **5**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, François ELIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Hélène GINGAST, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Isabelle MOUFFLET, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir :

Xavier BONNEFONT à Michel ANDRIEUX, Pascal MONIER à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, François NEBOUT à Vincent YOU, Jean REVEREAULT à Michaël LAVILLE,

Excusé(s):

Gérard DEZIER, Jean-Jacques FOURNIE, Michel GERMANEAU, Thierry HUREAU, Francis LAURENT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221110-2022_11_141B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2022

Publication : 17/11/2022

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 10 NOVEMBRE 2022**DÉLIBÉRATION
N° 2022.11.141.B**

COMMANDE PUBLIQUE

Rapporteur : Monsieur GERARDI

**NETTOYAGE DES ESPACES VERTS COMMUNAUTAIRES - 3 LOTS - MARCHES
RESERVES LOT 1 ET LOT 3 : APPEL D'OFFRES OUVERT**

Les marchés de nettoyage des voiries et des espaces verts communautaires arrivent à échéance en début d'année 2023. Il convient donc de relancer une procédure pour leur renouvellement.

Compte tenu du volume estimé des prestations, la consultation se fera sous la forme d'un appel d'offres ouvert conformément aux articles L2124-2, R2124-2, R2131-16 à 20 et R2161-2 à 5, du code de la commande publique.

La forme des contrats sera l'accord-cadre mono-attributaire par émission de bons de commande, avec un engagement sur un montant maximum annuel par lot en application des articles R2162-1 à 6 et R2162-13 à 14 du code de la commande publique, conformément au tableau ci-dessous.

L'accord-cadre est alloté et se décompose en 3 lots :

Lot	Désignation	Montant maximum annuel € HT	Montant estimatif annuel € HT
1	Ramassage manuel de déchets de toutes sortes sur les EV et abords de voirie	200 000	80 000
2	Balayages des voiries communautaires	300 000	170 000
3	Entretien des Espaces verts, des sites d'eaux pluviales et potables et des réseaux d'assainissement	250 000	120 000

Les lots n°1 et n°2 prendront effet à compter de leur date de notification et le lot n°3 à compter du 15 mars 2023 jusqu'au 31 décembre 2023. Ils seront ensuite renouvelables trois fois par expresse reconduction, soit une durée maximale de quatre ans.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221110-2022_11_141B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2022
Publication : 17/11/2022

Conformément aux articles L2113-12 et R2113-7 du code de la commande publique, GrandAngoulême souhaite que les lots n°1 et n°3 soient réservés à des entreprises adaptées, à des établissements et services d'aide par le travail ou à des structures équivalentes, lorsqu'ils emploient une proportion minimale de travailleurs handicapés.

Par ailleurs, en application de l'article L2112-2 du code de la commande publique, le lot n°2 prévoit une clause d'insertion des personnes éloignées de l'emploi à hauteur de 20% de la part de main d'œuvre.

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Monsieur Bertrand GERARDI conseiller délégué membre du bureau en charge de la commande publique, à signer ledit accord-cadre ainsi que la (ou les) procédure(s) négociée(s) en cas d'appels d'offres infructueux et, le cas échéant, les actes liés à sa résiliation.

DE PRECISER que les dépenses seront imputées sur tous budgets et toutes fonctions.

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221110-2022_11_141B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2022
Publication : 17/11/2022